

IMPORTANT : CHOIX DES LANGUES VIVANTES EN BACPRO
SECTIONS de SECONDES INDUSTRIELLES en 2020-2021

Attention, coupon réponse à rendre au lycée

CHOIX DE LA LANGUE OBLIGATOIRE : une seule langue vivante est OBLIGATOIRE à l'examen. Les élèves devront choisir une langue **déjà étudiée** au collège.

Les cours d'ALLEMAND et d'ANGLAIS sont assurés au sein du Lycée Emile Mathis.

Les cours de langues dites « rares » (arabe, espagnol, italien, portugais, russe et turec) sont dispensés dans d'AUTRES établissements (Lycée Couffignal, lycée René Cassin, lycée Le Corbusier...), soit **en fin de journée** (après les cours), soit **le samedi matin**.

Il est tout à fait possible de choisir une de ces langues dites « rares » en langue OBLIGATOIRE à partir du moment où elle a été étudiée auparavant. Cependant, vous devrez vous engager à vous rendre aux cours assurés dans l'autre établissement.

CHOIX DE LA LANGUE FACULTATIVE : le lycée Emile Mathis offre à votre enfant scolarisé en section industrielle la possibilité de suivre l'enseignement d'une deuxième langue, dite FACULTATIVE, qu'il/elle pourra présenter à l'examen où seuls les points au-dessus de la moyenne sont comptabilisés.

Soucieux des réalités de leur métier, le lycée Emile Mathis offre aux élèves suivant une formation en **Conduite Routière et Navigation Fluviale** l'opportunité de **débuter l'allemand** en langue facultative.

Bien entendu, si votre enfant s'inscrit aux cours d'une langue facultative, il devra assidument assister aux cours.

Nous aimerions attirer votre attention sur l'importance de suivre les cours d'une langue facultative et ainsi de continuer à la pratiquer.

- Votre enfant pourra la présenter en option au bac et ainsi obtenir des **points supplémentaires** pour l'obtention de son diplôme
- Le fait d'avoir continué à la pratiquer pendant les 3 années de formation, constituera un avantage indéniable dans l'optique d'une **poursuite d'études** (certains cursus post-bac exigent deux langues obligatoires) ou d'une **insertion professionnelle**.
- **Navigation Fluviale** : L'Allemand est la langue internationale du Rhin et le lycée propose une **certification** « Allemand en Milieu Professionnel »

NOM et Prénom de l'élève :

SECTION :

• **Langues vivantes suivies au collège en 2019/2020 :**

ALLEMAND ANGLAIS AUTRE LANGUE (à préciser):

• **Choix de la langue vivante OBLIGATOIRE pour l'année 2020/2021 :**

ALLEMAND ANGLAIS AUTRE LANGUE (à préciser):

• **Choix de la langue vivante FACULTATIVE pour l'année 2020/2021 :**

ALLEMAND ANGLAIS AUTRE LANGUE (à préciser):

PAS DE LANGUE FACULTATIVE

Nom du responsable légal :

Nom et prénom de l'élève :

Signature du responsable légal* :

Signature de l'élève* :

* *Votre signature vaut engagement pour l'année scolaire*